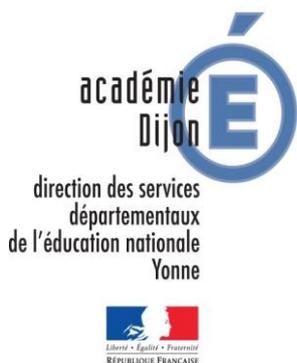


Auxerre, le 30/08/16



Direction de l'éducation nationale  
12 bis boulevard Galliéni  
BP 66  
89011 Auxerre cedex

Olivier BOUSSERT  
CPD/EPS  
Téléphone  
03 86 72 20 39  
Fax  
03 86 51 21 30  
Mél.  
[cpdeps89@ac-dijon.fr](mailto:cpdeps89@ac-dijon.fr)

Objet : Informations de rentrée EPS à destination des directrices et directeurs d'école.

### Journée nationale du sport scolaire



La journée du sport scolaire (JNSS) est fixée au **mercredi 14 septembre 2016**. Cette journée constituera une occasion d'organiser dans toutes les écoles de France des manifestations sportives et ludiques (démonstrations, cross, tournois, compétitions d'athlétisme) réunissant les élèves, leurs professeurs et leurs parents. A cette occasion les différentes fédérations sportives peuvent être sollicitées.

Cette journée ponctuera pleinement à l'année scolaire 2016-2017 qui sera tournée vers l'Olympisme et ses valeurs dans le cadre de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

La JNSS 2016 marquera ainsi la fin de l'Année du sport de l'école à l'université et le lancement d'actions en faveur de la candidature parisienne. Le thème central "L'École s'engage pour Paris 2024" contribuera à développer les valeurs citoyennes et éducatives du sport.

**Par ailleurs, elle doit permettre de souligner que le sport et l'école s'appuient sur les mêmes valeurs : le goût de l'effort, la persévérance, la volonté de progresser, le respect des autres, de soi et des règles...**

Afin d'avoir une visibilité des actions conduites dans les écoles, vous pouvez faire remonter les actions conduites avec vos élèves par mail à l'adresse [cpdeps89@ac-dijon.fr](mailto:cpdeps89@ac-dijon.fr) en précisant succinctement :

- les activités ou ateliers (inter-classes, interdisciplinaires, en liaison avec les écoles primaires voisines ou collège de secteur, les thèmes retenus...).
- les classes concernées ainsi que les effectifs.
- les actions ou activités sur la matinée, l'après-midi ou journée entière (dans l'établissement ou autre).



Il se déroulera **le jeudi 15 septembre 2016** sur le site de l'arbre sec à Auxerre.

Les informations concernant l'organisation de cette manifestation seront données très prochainement aux classes participantes.

**Année de l'Olympisme, de l'école à l'université**  
**Circulaire n° 2016-126 du 22-8-2016**



« L'Année de l'Olympisme, de l'école à l'université » visera à mettre en avant le sport comme vecteur des valeurs éducatives et citoyennes aussi bien à l'École, où il s'inscrit dans le cadre de l'éducation en mobilisant des connaissances et compétences disciplinaires et transversales, que hors de l'École, en lien avec un large réseau associatif qui permet à chacun de découvrir et pratiquer une multitude d'activités. La circulaire de rentrée 2016 du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche consacre l'année scolaire 2016-2017 à L'Olympisme.

**L'opération s'articulera autour de plusieurs axes :**

- **valoriser les pratiques sportives à l'École**, et en premier lieu l'éducation physique et sportive (**EPS**) et le sport scolaire (USEP) ;
- valoriser le sport comme **outil pédagogique** permettant de **contribuer aux différents domaines de formation** de l'enseignement scolaire;
- valoriser la **dimension culturelle du sport**, en développant des actions à la fois culturelles et sportives ;
- mobiliser le **sport comme un outil** permettant de **renforcer les liens** entre les établissements d'enseignement, leur environnement (**associations**) et le **mouvement sportif**, et ainsi corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive quelles qu'en soient les causes : territoriales, sociales, sexuées, culturelles ou bien liées à un handicap.

**« L'Année de l'Olympisme, de l'école à l'université » sera rythmée par plusieurs temps forts :**

- la Journée nationale du sport scolaire (JNSS) organisée le mercredi 14 septembre 2016
- la semaine olympique et paralympique du 21 au 29 janvier 2017, dédiée à l'organisation de manifestations d'importance sur l'ensemble du territoire ;
- la « Journée Olympique », le 23 juin 2017, date anniversaire de la création des Jeux Olympiques modernes par le Baron Pierre de Coubertin en 1894.

**Des ressources à disposition :**

[http://franceolympique.com/art/595-outils\\_educatifs.html#para\\_2](http://franceolympique.com/art/595-outils_educatifs.html#para_2)

<http://eduscol.education.fr/cid58447/parteneriat-avec-le-cnosf.html>

## Enquête départementale en ligne « NATATION SCOLAIRE »



A ce jour, 40% des écoles ont retourné les résultats de l'enquête natation pour l'année écoulée. Les écoles n'ayant pas répondu seront relancées individuellement.

Pour rappel, cette enquête concerne toutes les écoles du département qu'elles fréquentent ou non une piscine.

Pour la compléter, il suffit de se rendre sur le site **eps89.ac-dijon.fr** rubrique enquête en ligne.

Nouveauté 2016/2017, l'enquête pourra être complétée dès le module terminé et il sera possible d'y retourner au cours de l'année si d'autres classes bénéficient d'un cycle natation.

Cette enquête annuelle :

- **les dispense de l'envoi du récapitulatif papier** du savoir nager qu'ils doivent vous retourner à en circonscription à la fin du module d'apprentissage.
- ne leur **demandera que quelques minutes** pour compléter l'ensemble des champs.
- se compose de 7 questions « fermées » et d'un tableau récapitulatif des paliers atteints.

### **Attestation scolaire « savoir-nager »** **arrêté du 9-7-2015 - J.O. du 11-7-2015**

Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce).

**Il ne doit pas être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement. (palier 1 et 2 actuels)**

Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième (qui constitueront le cycle de consolidation à compter de la rentrée 2016). Le cas échéant, l'attestation scolaire « savoir-nager » pourra être délivrée ultérieurement.